LES TRESORS PROVENCAUX

samedi 21 et dimanche 22 novembre 2026

DOSSIER D'INSCRIPTION CONCOURS DE CRECHES

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Organisation du concours

Dans le cadre de la manifestation **Les Trésors provençaux** à l'Espace Provence, à Saint-Cyr-sur-Mer, les 21 et 22 novembre 2026, la Ville organise un concours consacré aux crèches provençales.
Le concours est gratuit et ouvert à tous. Les participants peuvent concourir dans l'une des trois catégories suivantes :

- Enfants de moins de 10 ans ;
- Enfants de 10 ans et plus ;
- Adultes.

L'installation des crèches

L'installation s'effectue sur place dans l'Espace Provence, le **vendredi 20 de 13h à 17h ou samedi 21 de 8h à 10h**
Chaque participant est responsable de l'installation et de la stabilité de sa réalisation.
Le démontage se fera le dimanche 22 entre 18H et 19H.
Les dimensions maximales autorisées de la crèche présentée sont : Largeur 60 cm | profondeur 60 cm | hauteur 60 cm

Exposition et déroulement du concours

Les crèches doivent être installées avant l'ouverture au public et rester exposées pendant toute la durée de la manifestation.
Le public pourra découvrir les réalisations et voter pendant le week-end, selon les modalités de vote communiquées sur place par les organisateurs.
Un jury désigné par les organisateurs évaluera également les crèches. Les modalités de prise en compte du vote du public et du jury seront précisées par les organisateurs avant le concours.

La remise des prix aura lieu le dimanche 22 novembre 2026 à 17h, à l'Espace Provence.

Critères d'évaluation

Les crèches seront appréciées notamment selon les critères suivants :

- Respect du thème et de l'esprit des crèches de Provence ;
- Créativité et originalité de la réalisation ;
- Qualité de réalisation et soin apporté aux finitions : santons, accessoires, décors et mise en scène.

Récompenses

Un prix sera attribué dans chacune des trois catégories : enfants de moins de 10 ans, enfants de 10 ans et plus et adultes.
La nature définitive des lots sera annoncée lors de la manifestation.

Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre du concours sont traitées de manière confidentielle, conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD).
Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles, qu'il peut exercer par demande écrite auprès des organisateurs.

Droit à l'image

Des photographies pourront être prises lors du concours et utilisées sur les supports de communication de la Ville, notamment les réseaux sociaux, le site internet et les publications municipales.
Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photographie présentant un contenu inapproprié ou portant atteinte à la vie privée, à l'honneur ou à la réputation d'une personne.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION – CONCOURS DE CRECHES 2026

Inscription à nous retourner au plus tard le jeudi 19 novembre 2026 15h00

Adresse : PÔLE CULTURE

10 boulevard Jean Jaurès 83270 SAINT CYR SUR MER

Par mail : poleculture@saintcyrsurmer.fr

Contact : 04.26.78.38.81

INFORMATION

Nom et Prénom : _____

Ville : _____

Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____

CATEGORIE

- ☐ Enfant de moins de 10 ans
- ☐ Enfant de 10 ans et plus
- ☐ Adultes

ENGAGEMENT DES INSCRITS :

Je soussigné(e).....
Atteste avoir pris connaissance du règlement de participation au concours de crèche, organisée par la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer, et m'engage à en respecter les dispositions.

Je reconnais que les organisateurs ne pourront être tenus responsables des accidents, vols, pertes ou sinistres survenus dans le cadre du concours.

Fait à _____

Le ___ / ___ / 2026

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »